

que certaines viandes étaient interdites aux chrétiens. L'Apôtre redressa bien cette erreur ; mais, en même temps, il prescrivit aux plus instruits de renoncer pour toujours à ces viandes plutôt que de scandaliser les faibles. *Tout ce qui est permis, leur disait-il, n'est pas pour cela convenable. Tout ce qui est permis ne tend pas à l'édification* (1 Cor. VI, 12 ; x, 23.)

Notre première obligation à l'égard du scandale est de ne jamais le donner. Nous en avons deux autres encore : nous devons nous mettre en garde contre le scandale d'autrui, et réparer ceux que nous aurions donnés nous-mêmes.

Les scandales sont si nombreux en ce monde qu'il nous est impossible de n'en pas rencontrer souvent sur notre route. En face de ces scandales, quels sont les devoirs d'un bon chrétien ?

Il est à peine besoin de dire qu'il ne doit pas se scandaliser malicieusement des actions innocentes, ni surtout des actions bonnes du prochain, comme faisaient les Pharisiens qui incriminaient tous les actes du Sauveur et en autorisaient leurs propres dérégléments. Cette conduite hypocrite s'est appelée de leur nom *scandale pharisaïque*. C'est une appellation impropre. Il n'y a point en pareil cas de scandale, au sens vrai ; mais seulement une malice infernale qui prête aux autres des vices pour excuser les siens.

En même temps que le scandale pharisaïque, le chrétien doit éviter de recevoir le *scandale des faibles*. Pour cela, il interprètera en bien autant que possible, toutes les actions douteuses du prochain. Combien d'actes semblent coupables au premier abord et peuvent néanmoins se justifier ! C'est bien souvent le cas pour la violation des lois positives. Quand vous voyez transgresser, par exemple, les préceptes du repos, celui du jeûne ou de l'abstinence, ne vous hâtez pas de condamner ceux qui les violent : ils peuvent agir de bonne foi, ou être dispensés pour un motif que vous ignorez.

Mais, bien souvent, l'on se heurte à des scandales réels qu'il est impossible d'excuser. La première précaution à prendre contre eux est de s'en éloigner, quand on le peut. C'est le précepte du Sauveur : *Si votre œil, dit-il, vous scandalise, arrachez-le et jetez-le loin de vous. Si votre main ou votre pied vous scandalisent, coupez-les et jetez-les au loin.* " (Matth. v, 39.)

Quant à ceux qu'il est impossible d'éviter, on doit leur résister